



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires
Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages de « DE DERRIÈRE LES HAIES » et de « MÉRICOURT » DU SIAEP du Val de Croix sur la commune de CROIX-FONSOMME portant les codes BSS 0049-6X-0002 et 0049-6X-0004

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 2 janvier 2018 au 2 février 2018 inclus.**

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture (<http://www.aisne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/consultations-publiques>) ;
- sera déposée en sous-préfecture de Saint-Quentin.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr, les consigner par écrit sur un registre mis à sa disposition en sous-préfecture de Saint-Quentin ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹ :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement
50 Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

La sous-préfecture de Saint-Quentin est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera soumis à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

LAON, le **13 DEC. 2017**

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne

Pierre-Philippe FLORID

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.